

On s'abonne :

A LYON. rue St-Dominique, n° 1, au 1^{er}, chez M. RÉGIPAS;
A LA CROIX-ROUSSE, rue du Vard, 5;
A PARIS, à l'Office-Correspondance de LESOLIVET et C^o, place de la Bourse;
A MARSEILLE, chez M. E. MARTIN, licencié en droit, rue Sibie, 24, A;
 Et chez tous les Directeurs des postes et des messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

L'AVENIR,

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Ce Journal paraît les Dimanches, Mercredi et Vendredi.

PREX

de l'abonnement.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an 32 francs.

Six mois 16 »

Trois mois 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro 25 centimes.

Annonces 25 c. la ligne.

Réclames 30 c. id.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyon, le 8 décembre 1846.

GRÈVE DES TEINTURIERS.

Nous avons fait déjà remarquer à plusieurs reprises le malaise qui résultait dans l'industrie des fausses relations établies entre les maîtres et les ouvriers; nous avons appelé de tous nos vœux un ordre de choses différent où la protection de la loi offrirait à tous les intérêts une garantie équitable. Un fait récent vient d'apporter une autorité nouvelle à notre parole.

« Depuis trois jours les ouvriers teinturiers sont en grève. Vendredi 4, quelques-uns d'entre eux se sont présentés successivement chez les maîtres teinturiers, et leur ont présenté à signer un règlement en vertu duquel la journée des ouvriers serait augmentée, les heures de travail diminuées, et le nombre des apprentis réduit. Tous les maîtres teinturiers à l'exception d'un seul se sont refusés à ces injonctions. Alors les ouvriers qui faisaient l'office de délégués ont engagé leurs camarades à quitter les ateliers; et immédiatement à l'instant même où sur le refus de signature de la part du maître teinturier, cette invitation leur était faite, elle a été suivie d'effet. Tous les ateliers de teinture se sont successivement vidés, samedi soir la grève était complète, les seuls apprentis seuls restés. Un chef d'atelier dont les soies pouvaient éprouver une forte avarie de cette suspension a représenté aux délégués qu'il était au moins désirable que ses ouvriers achevassent une opération qui pouvait les préserver de cette avarie. Alors sur l'injonction des délégués, les ouvriers ont achevé l'opération, puis ils ont quitté le travail. Rien n'est comparable à la soumission absolue qu'ils montrent pour la volonté de ces chefs, et il est évident qu'il existe une organisation puissante qui les a façonnés à cette obéissance. Plusieurs ont quitté leur ouvrage les larmes aux yeux, déclarant aux chefs d'atelier qu'ils les laissaient ainsi à regret, mais qu'il ne leur était pas possible de faire autrement. »

Le récit qu'on vient de lire, emprunté à la *Gazette de Lyon*, contient l'exposé sommaire de cet événement; mais quelles graves réflexions ne doit il pas faire naître dans notre esprit!

Condamner la grève des teinturiers, parce qu'elle se présente sous une forme brusque, voisine de l'arbitraire, ne serait point, selon nous, juger sainement une question de cette importance. Sous cette apparence, il se cache un fait profond, incontestable : c'est la pénible situation de l'ouvrier. La grève des teinturiers n'est point venue tout-à-coup, d'un seul bond, elle n'est pas née sans motifs réels; depuis longtemps, des griefs véritables avaient détruit la bonne intelligence entre les maîtres et les ouvriers. Le prix de la journée avait été fixé entre eux; mais la quantité de temps que comprendrait cette journée n'avait pas été réglée; aussi dans certains ateliers elle se prolongeait jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, et le lendemain l'ouvrage ayant été à peu près terminé la veille, on

renvoyait les ouvriers, en ne payant qu'un quart ou une moitié de salaire; cela réduisait donc la façon de 25 pour 100 en moyenne. De plus, un maître teinturier embauchait un certain nombre d'ouvriers, puis faisait un choix, et en renvoyait une partie, de manière à laisser constamment une quantité d'individus inoccupés toujours prêts à remplacer les plus récalcitrants. Il y avait ainsi souffrance d'une part, injustice de l'autre. Pour ramener cette situation à un état rationnel, les ouvriers ont présenté un règlement à l'administration, en priant nos magistrats d'user de leur autorité pour le faire accepter également par les deux parties contractantes. — Cela ne nous regarde pas, ont répondu les magistrats. — Alors les teinturiers ont usé de l'unique moyen laissé aux travailleurs en pareille circonstance, ils ont arrêté les travaux de tous les ateliers.

Certes, nous n'approuvons pas une pareille démarche. En refusant de travailler, ce n'est pas seulement à quelques capitalistes que les ouvriers causent un préjudice, mais à un très grand nombre d'autres ouvriers nécessaires, auxquels ils enlèvent leur unique ressource : cela est mal; on conviendrait cependant avec nous que les travailleurs de toutes les professions n'ont pas le choix des moyens. Leur voix n'est jamais écoutée; leurs plaintes ne sont pas entendues; la loi ne leur offre aucune garantie; ils n'ont en leur pouvoir que le fait brutal de la grève, et ils s'en servent sans réfléchir à ses funestes conséquences.

Qui donc ne s'apercevra tout d'abord qu'il y a dans cela seul une grande lacune de la loi, une véritable incurie de la part de nos gouvernants. Pour réduire les prix des salaires, les maîtres n'ont pas besoin d'avoir recours à la coalition, elle est naturellement implicite dans toutes leurs déterminations : — leurs intérêts réciproques sont bien plutôt de faire baisser que d'élever le salaire. Si le résultat de leurs spéculations place le producteur dans l'impossibilité de faire face à ses plus pressants besoins, notre législation imparfaite ne les atteint pas : c'est la conséquence de la liberté de l'industrie; mais si les ouvriers refusent de travailler, comme leur grand nombre les contraint à se réunir, à se voir, à s'entendre pour donner à une semblable manifestation toute l'importance qu'elle doit avoir pour produire quelque effet, les ouvriers tombent sous le coup de la loi; ils sont coupables, on les emprisonne : c'est délier le nœud gordien à la manière d'Alexandre.

L'état actuel de l'industrie place l'ouvrier dans un antagonisme perpétuel envers les capitalistes qui l'emploient. — Pour que la loi reste muette entre eux, il faudrait qu'il y eût égalité relative; mais quand le maître est libre de ne pas travailler, l'ouvrier n'est point libre de rester sans rien faire, il faut qu'il produise afin de gagner le salaire qui le nourrit lui et sa famille; — ce salaire est-il au-dessous de ses besoins, il faut encore qu'il l'accepte, car il vaut mieux manger du pain noir que de mourir de faim. — Celui-ci a donc les bras liés quand l'autre reste indépendant, et maintenant n'est-ce pas une complète dérision que de leur dire : Défendez chacun

vos intérêts.

Admettons les chances les plus favorables : le capitaliste réalise chaque année des bénéfices assez considérables, l'ouvrier a de la peine à faire de maigres économies, le capitaliste a tout intérêt à augmenter le nombre des ouvriers en multipliant les apprentis, parce que plus il y a de concurrence parmi les travailleurs, moins les salaires sont élevés; l'ouvrier voit au contraire augmenter chaque jour les chances qui peuvent faire diminuer ses ressources; puis quels remèdes apporte-t-on à ce vice radical de l'industrie? quelles espérances lui donne-t-on pour compenser ses craintes? Rien. Défendez vos intérêts. Eh bien! il les défend comme il peut; mais n'est-ce pas à vous, magistrats, à prévenir des crises aussi funestes en indiquant d'autres moyens.

Dans toutes les administrations, le stagiat, le surnuméraire ne sont-ils pas employés par le gouvernement lui-même, afin d'éviter l'encombrement de sujets pour les mêmes emplois; quelqu'un a-t-il trouvé que cela fut mauvais? Serait-ce donc bien ridicule de chercher à utiliser en général ces cas particuliers d'application?

Quand on veut la liberté, il faut savoir la protéger, lui faire éviter les excès qui la conduisent à la licence; il ne faut pas que ma liberté personnelle nuise à mon voisin; que ma satisfaction propre soit fondée sur la souffrance d'autrui. Le véritable principe d'un code social est la reconnaissance des droits de tous. Donc si vous reconnaissez les droits du capitaliste, reconnaissez aussi au prolétaire le droit de vivre en travaillant; car c'est ce droit sacré qui lui est disputé par la concurrence que les travailleurs s'efforcent de défendre par la grève.

Dans une société organisée, les maîtres et les ouvriers doivent avoir des intérêts identiques, puisque le but qu'ils se proposent est le même. La production étant le résultat de leurs efforts mutuels, ils doivent avoir une part relative en consommation. Le contrat qui les lie forcément doit être environné de garanties, car c'est une espèce d'acte de société. Donnez aux deux parties une indépendance égale, et vous aurez ramené l'équilibre des intérêts; mais laissez le capitaliste maître par sa fortune de l'échange ou du commerce, maître du travailleur par le salaire, et ses intérêts isolés l'emporteront par accroître ses bénéfices, à augmenter la valeur de l'échange, à diminuer la valeur du salaire. Le prolétaire supportera donc doublement le contre-coup de cette fausse répartition.

On a dit que les teinturiers avaient eu tort de cesser leurs travaux, parce qu'ils étaient les mieux rétribués de l'industrie lyonnaise. — Ce raisonnement ne nous paraît pas exact : la grève est une manifestation qui demande pour produire quelque effet des moyens d'action assez puissants, les professions les plus pauvres ne peuvent point disposer de pareilles ressources. Au reste, les teinturiers, en présentant un règlement qui doit fixer leurs relations avec les maîtres, protestent au nom d'un principe. Qu'ils aient tort ou raison, ce principe n'en existe pas moins, et il intéresse trop vivement les travailleurs pour que l'on refuse de l'examiner, par la raison que certains

FRUITIERON DE L'AVENIR.

ARTISTE ET BOURGEOIS.

Il y a quelques années, j'habitais la plus chétive mansarde d'un hôtel garni de la rue Jacob; je n'avais pas vingt ans alors, et déjà bien des mécomptes s'étaient glissés dans ma vie. Mon trésor d'espérances amassées une à une pendant les longues années du collège tirait à sa fin, aussi bien que le modique patrimoine que m'avait légué mon père.

Les voluptés menteuses de Babylone avaient tout dévoré, illusion et argent, la fortune du cœur et de la bourse. La réalité était au bout de mes rêves enchantés; elle venait faire justice de mes folies.

Hélas! les joies légitimes du code, les voluptés au timbre de la loi allaient remplacer désormais les plaisirs de mon jeune âge, de mon jeune âge qui n'avait pas duré six mois! Une seule passion m'était restée, celle des fleurs : j'avais sur ma fenêtre un jardin de deux ou trois pieds; quelques touffes d'herbes, deux rosiers, et quelques cobéas en faisaient tous les frais...

Certes, c'est grand pitié d'emprisonner loin du soleil natal ces fils de l'air et de la rosée, mais l'égoïsme de l'homme ne respecte pas même les fleurs; il fait servir à ses plaisirs leurs fraîches couleurs et leurs parfums. Que lui importent les souffrances mystérieuses et le mal inconnu qui courbent leur tête décolorée! L'éclat d'une rose qu'il a vu fleurir dans son étroite chambre a vingt fois plus de prix à ses yeux que dans l'immensité des vastes campagnes. Dans l'atmosphère empestée des villes, l'oiseau qui passe sous la nuée grisâtre, la fleur qui brille, c'est plus qu'un oiseau ou qu'une fleur, c'est un souvenir, un regret ou une espérance.

Juste en face de ma mansarde, de l'autre côté de la rue, une vieille femme avait construit un jardin, qui certes aurait pu le disputer au mien d'étendue et de beauté. Au milieu de ce jardin, une prairie étalait dans une assiette ses vertes couleurs. Placés aux deux extrémités, deux sapins s'élevaient majestueusement du fond d'une marmite fêlée, et des cobéas pleins de sève et de jeunesse menaçaient les miens de leur supériorité. La lutte était en-

gagée, les rivaux ne négligeaient aucun avantage, et mettaient à profit le moindre rayon de soleil, la plus petite goutte de pluie. Chaque jour la vieille, son arrosoir à la main, et épiant les progrès de son œuvre, jetait sur moi un regard de défi et de triomphe. Jamais, de mémoire de jardinier-fleuriste, cobéas n'avaient grandi aussi vite que les siens : ils étaient les géants de l'espèce. Malgré leur vigueur et mes soins, leurs rivaux, moins favorisés du soleil, allaient succomber, lorsque la fenêtre de la vieille se ferma un soir et ne fut pas rouverte le lendemain. Ce jour-là ses favoris furent privés de leur ration d'air et de culture. Le second jour parut, et la fenêtre de la vieille resta fermée. Ses cobéas s'inclinaient tristement en signe de deuil et d'ennui, leur douleur semblait raviver les miens. Huit jours se passèrent ainsi : la vieille avait déménagé.

Encore deux matinales, et ses fleurs allaient être tout-à-fait desséchées. Privées de verdure, languissantes et courbées, elles semblaient demander par pitié une goutte de pluie aux nuages; mais le ciel était d'airain. Les miennes, au contraire, semblaient redoubler de vie et de beauté. Mais un matin, une main étrangère ouvrit enfin la fenêtre, et rendit aux fleurs l'onde bienfaisante dont les avait privées la malice du sort. Elles relevèrent peu à peu leur tête flétrie.

Ma nouvelle voisine était une charmante jeune fille : qu'elle était triste, mon Dieu! elle sortait à peine de l'enfance, mais on devinait que le malheur l'avait rendue femme avant l'âge. Nul ne venait troubler cette douleur solitaire, toujours calme, toujours la même, mais implacable; chaque jour retrouvait la jeune fille plus pâle. A mesure que les fleurs de sa fenêtre reprenaient leur éclat et leur parfum, elle perdait de ses charmes et de sa fraîcheur; on eût dit qu'elle leur prêtait sa vie. Enfin, lorsque les cobéas, fiers de leur odorante parure, débordèrent leurs limites et envahirent les espaces voisins, elle, amaigrie et se traînant à peine, ne leur rendit plus que de rares visites. Bientôt elle cessa de paraître. Hélas! la pauvre enfant languissait sans espoir.

La douleur a aussi sa supériorité; plus elle est modeste et simple, plus elle touche. Les souffrances fastueuses dans lesquelles je me drapais avec orgueil, s'abaissèrent devant ce sentiment profond, mais sans faste.

Mais, je vous l'ai dit, un amer dégoût pour le monde me reléguait dans ma chambre. Toujours repliée sur elle-même, mon intelligence était arrivée à cet état fébrile qu'un jeune homme prend pour de la force.

Mon imagination s'était mise en campagne; elle poétisait cette jeune fille, et en faisait l'héroïne d'une vaste épopée, d'un poème sanglant contre le monde et les faux dieux qu'il encense. Je lui faisais injure, en vérité, ce n'était point un chérubin exilé ou un archange rebelle ferrailant contre le code et les préjugés; c'était mieux que cela : une bonne et simple jeune fille, qui ne pensait pas à accuser les hommes du mal qu'un homme lui avait fait. Mais la phrase ne respecte rien!...

Depuis deux jours elle avait cessé de rendre visite à ses fleurs : au commencement du troisième, un jeune homme la remplaça à la fenêtre. L'âme a de singuliers instincts, je compris que cet homme n'était pour elle qu'un ami ou un frère. Mais quel que fût le sentiment qui l'animait, il était assez profond pour ennoblir un front vulgaire et des formes communes : il se traduisait par l'expression douloureuse mais résignée de ses traits. Bien des jours s'écoulèrent, le jeune homme devenait sombre, il ne se couchait plus. Je compris que le dévouement approchait.

Cet homme, dont le dévouement était modeste et simple comme la douleur de la malade, faisait mal à voir : son désespoir ne se trahissait point par des plaintes emphatiques; il luttait pied à pied contre le mal, sans illusion, mais sans lâcheté. Une nuit, par un clair de lune magnifique, je le vis debout près de la fenêtre; il pleurait et avait placé un mouchoir sur sa bouche pour étouffer les sanglots qui s'échappaient enfin de sa poitrine; il faisait des efforts inouis pour se rendre maître de sa douleur. Ce spectacle était horrible, sans doute il craignait d'effrayer la malade; celle-ci l'entendit en effet. Dans le silence profond de la nuit, une voix faible, mais distincte, s'adressa au jeune homme. — *Qu'avez-vous, Arthur, disait cette voix que j'ai encore dans mon âme, vous pleurez!* Arthur se retourna lentement. — *Mon Dieu, non, répondit-il, pourquoi voulez-vous que je pleure?*

— *Vous pleurez... voyons... venez ici.* Arthur s'éloigna de la fenêtre; un instant après il revint. Le malheureux! en deux secondes il avait eu assez de puissance, assez de génie, car la bonté a aussi son génie, pour redevenir calme et serein; mais en approchant de la fenêtre, il fut obligé de s'ap-

toile, mais le public a tout brisé, tout déchiré. La force armée n'a pas osé se montrer; les chefs de la garde citoyenne sont intervenus, et le calme a été rétabli. On s'étonne que la police autrichienne ait permis une semblable représentation dans les circonstances actuelles.

— Une femme, Marguerite J..., libérée le 31 octobre dernier, de trois années d'emprisonnement qu'elle venait de subir à la prison de Clermont, a été arrêtée hier au moment où elle venait de commettre successivement quatre vols dans une seule rue, la rue Rambuteau.

Marguerite, qui est mariée à un voleur de profession subsistant en ce moment, au bain de Toulon, une condamnation à huit années de travaux forcés, est une femme de vingt-sept ans, d'une rare beauté, d'une force et d'une énergie au-dessus de son sexe. Depuis la condamnation de son mari, elle avait entretenu des relations adultères avec un malfaiteur contumace qui a été récemment arrêté et se trouve impliqué dans plusieurs affaires extrêmement graves.

Habitée au vol dit au rendez-moi, cette femme, dont la figure ouverte et la mise annoncent l'aisance éloignent le soupçon, pratiquait sa coupable industrie avec une audace et une adresse extraordinaires. C'est ainsi qu'hier elle entra successivement dans les magasins de la dame Beneut, épicière, rue Rambuteau, 43; du sieur Dumont, débitant de tabac, même rue, 21; du sieur Imbert, marchand de vins, même rue, 56; du sieur Piedeloup, épicière, même rue, 90, et que dans chacun, achetant pour quelques sous de marchandises, elle donnait en paiement une pièce de cent sous qu'elle trouvait moyen de soustraire ensuite et de remettre dans sa poche avec la monnaie qu'on lui rendait.

— On lit dans le *Courrier d'Anvers* :

« Nous avons le cœur encore navré en racontant le déplorable fait suivant :

« Le nommé Pierre Claus, âgé de cinquante quatre ans, avait en 1840 une maisonnette et quelques verges de terre qui lui appartenaient. En 1845, toute sa famille tomba malade. Il perdit sa femme et sa fille aînée. Il devint pauvre. En fut-il la cause? Nous disons hautement non. Le 21 novembre dernier, dans l'après-dînée, on vit se traîner un homme, exténué de fatigue, s'appuyant sur son bâton, vers la demeure de M. Ysenbrant, bourgmestre de cette ville, où il recevait habituellement l'aumône. D'un air calme et résolu, il brisa deux carreaux de vitres de la demeure du magistrat. Ce malheureux s'appelle Pierre Claus, que nous avons déjà nommé. A-t-il commis ce méfait par haine ou par vengeance personnelle contre M. Ysenbrant? Pas le moins du monde. Arrêté et interrogé par le commissaire de police, le malheureux a déclaré y avoir été poussé par l'unique désir « d'être mis en prison, le plus longtemps, le mieux, ajouta-t-il, pour sortir de mes misères (om uit myne miserie te zyn!) »

« Déposé à la maison de passage à Thielt, Claus reçut la ration habituelle des détenus. Le 24 de ce mois, au moment où la gendarmerie allait transporter le malheureux à Bruges, l'on trouva dans la prison un cadavre. Claus ayant, par suite de misère, l'estomac délabré, avait succombé à une indigestion! Son enterrement a eu lieu le 26, sans pompe, sans grande cérémonie, sans bruit, car... il s'agissait d'un homme dépossédé des biens de cette terre, d'un paria! En revanche, nous lui consacrons ces lignes, par respect pour le malheur. »

Variétés.

ORIGINE ET HISTOIRE DE LA LANGUE ROMANE.

A l'époque du démembrement de l'empire, la Gaule, envahie de toutes parts par les peuplades errantes du Nord, subit des modifications qui n'avaient eu encore de précédent qu'au temps de la conquête par les Romains. Les barbares franks, goths, alains, bourguignons, etc., s'établirent dans les villes ou sur les lieux élevés, laissant aux habitants la liberté de demeurer sous la condition d'un tribut qu'ils durent payer dès ce moment à leurs vainqueurs. Les Gaulois qui se soumièrent à cette obligation devinrent les mananis (*manentes*), et, comme ils furent principalement relégués dans les campagnes, où ils furent des-

tinés à cultiver des terres dont ils n'étaient pas même les fermiers, ils composèrent une classe nombreuse que la féodalité plus tard désigna sous le nom de *villani* (les vilains). Il y eut dès-lors changement dans l'idiome. D'un côté, les hommes asservis aux travaux champêtres retinrent les formes de leur langage, qu'ils ne tardèrent cependant pas à altérer en le mêlant aux débris gaeliques et eskouariens des idiomes primitifs. Il résulta de cette fusion une langue mixte, qui reçut le nom de *lingua rustica romana*, ou simplement *rustica, gallica, vulgaris, simplex, ruralis, usualis, plebeia*... Plus tard elle fit irruption dans la demeure des vainqueurs, ou elle prit bientôt la place de l'idiome frank, dont elle adopta une partie des formes.

Cette fusion eut lieu dès les premiers temps de la conquête. Grégoire de Tours nous le démontre lorsqu'il se plaint du dégoût que professaient ses contemporains pour la langue latine, et de la préférence qu'ils accordaient à la langue rustique, en disant : *Philosophantem rhetorem intelligunt pauci, loquentem rusticum multi*. On peut donc reconnaître que le nouvel idiome, quelque informe qu'il fût, se généralisa; mais il se revêtit d'inflexions, particulières aux localités et au génie de la langue des barbares qui les avaient envahis. Au milieu du nombre considérable de dialectes qui se formèrent, deux se firent remarquer et furent adoptés, l'un par les Gaulois qui habitaient le nord de la Loire, l'autre par les habitants de la Novempopulanie, de la Gaule narbonnaise, etc., situés au midi du fleuve. Ces deux formes particulières, l'histoire les connaît sous le nom de langue d'oïl et langue d'oc. La première fut celle des trouvères, la seconde celle des troubadours.

Ces deux dialectes signalèrent dans la génération nouvelle, celle surtout de l'invasion, une différence notable dans la manière de voir, de connaître les objets sérieux. Dans l'histoire de la formation de la langue française, on s'est trop peu préoccupé de l'influence morale de la pensée des peuples septentrionaux. Qu'on nous permette de citer quelques mots de l'introduction du cours que nous avons fait à l'Athénée royal en 1844. Nous y disions : « Il est à remarquer que les nations ont chacune, selon les temps où elles vivent, une manière particulière de percevoir qui dépend de l'analyse plus ou moins complète des objets qui se présentent à l'action de leur organisme. Cette différence se montra dans tout son jour lorsque les barbares du Nord fondirent sur l'empire et se le partagèrent. La société romaine, vieillie alors dans la contemplation de l'existence extérieure, sous un ciel heureux, sur une terre qui ne lui refusait rien, à l'ombre d'une civilisation accomplie, avait pris, pour ainsi dire, possession depuis longtemps de la nature et de ses accidents sensibles. Les objets se présentaient, mais revêtus d'espèces qui leur étaient propres, et qu'elle se paraît avec soin en l'exprimant par un déterminatif qui s'accordait toujours avec le substantif pour porter dans l'idiome l'idée d'unité que l'analyse semblait avoir détruite. Cet accident, elle le considérait comme une modification essentielle de la substance. Il n'en fut pas ainsi des barbares, qui procédèrent en suivant une autre méthode.

« Frappés du spectacle nouveau pour eux d'une nature riche et brillante, ils reconquirent partout une puissance intuitive se revêtant de mille formes et les communiquant par reflet à l'existence. Les accidents n'appartirent plus essentiellement à cette dernière; ils spiritualisèrent, ils divisèrent le monde en deux grandes catégories, l'une inerte et subissant, l'autre active et rayonnante. Lorsqu'ils eurent saisi l'accident, ils le considérèrent comme le rayonnement de la puissance première intuitive, actif comme elle, et agissant sur la substance qui devenait dès lors son objectif. Dès lors, le mot destiné à représenter cet accident de l'existence substantielle, ou plutôt ce rayonnement de la puissance intuitive ne s'accorda plus : il fut rangé dans la classe des verbes. Cette manière de considérer s'altéra cependant par la fusion des nations septentrionales et méridionales; et l'accord prescrit par l'idiome des uns et la concordance des autres se concilia plus tard dans les règles exceptionnelles du participe français. »

Après ce travail de l'intelligence des nouvelles nations, un autre commença : ce fut celui de l'altération successive, non des formes, mais des mots; non de l'expression, mais du son. Ce genre d'altération, qui ne fut que dans le mot, ouvrit à la trans-

formation une voie plus large encore. Éloignés, par goût et par la conséquence des événements, de l'étude des grands maîtres qui avaient contribué à établir les règles grammaticales, les Gallo-Romains, et leurs dominateurs, les Franks, commencèrent à mépriser les lois, qu'ils ne connaissaient plus ou qu'ils n'avaient jamais connues. L'emploi des cas, dans les substantifs surtout, leur parut difficile, et dès-lors, quand ils se servirent des mots latins, ils négligèrent de suivre les règles de dépendance. Un nominatif, et quelquefois d'autres cas, furent donnés comme régimes à des verbes qui exigeaient l'accusatif; des prépositions eurent pour conséquents des cas obliques lorsqu'elles en voulaient de directs; les lois de la syntaxe tombèrent en désuétude. Il est vrai que déjà chez les Latins ces règles impérieuses, suivies par les bons écrivains, avaient été enfreintes souvent, comme nous le prouvent de nombreuses inscriptions. Les Gallo-Franks, pour rétablir les idées de rapports, détruites par ces altérations, les exprimèrent par des équivalents. C'est ainsi que pour énoncer le rapport d'annexion qui existe entre un nom et son conséquent mis au génitif, ils se servirent de la préposition *de*, et ils dirent : *episcopi de regno nostro*, pour *episcopi regni nostri*, les évêques de notre royaume; *dedit ad ipso nepote*, il a donné à son neveu.

Ces changements qui s'opèrent dès le commencement atteignirent dès le premier siècle un haut degré de développement, puisque le latin, devenu langue savante, n'était plus compris des masses au sixième siècle, comme nous l'apprend le concile tenu à Auxerre, en 528, qui défendit de faire chanter dans les églises, par de jeunes filles, des chansons et des cantiques entremêlés de latin et de roman.

Cet oubli des déinences provoqua un nouvel usage. Les idées de nombre et de genres qu'elles rappelaient durent être précisées par un autre moyen que celui des prépositions. On employa à cet effet des pronoms démonstratifs, que nous trouvons contractés dès cette époque. Les Provençaux, et généralement les habitants des pays de la langue d'oc, en prennent la dernière syllabe, d'autres se servent tantôt de la première partie, tantôt de la seconde. Ainsi nous lisons : *si cum la dame parlat al rei*, comme la dame parla au roi (Les Rois, p. 223). Le pronom *illa*, contracté en *la*, ne fut pas l'article exclusif du féminin; *li*, contracté du pluriel *illi*, le fut également pour ce genre et au singulier. C'est ainsi que Jean de Condeit intitule *li Fourmis*. La fable qui commence par ce vers : C'est la fourmi qui tout l'éié. (Robert, Fables inédites des XIIe, XIIIe, XIVe siècles, tome I, page 2.) A l'occasion de cette citation, nous dirons que si nous rapportons des exemples tirés d'écrits du XIIe siècle pour affirmer l'existence d'un usage grammatical de siècles bien antérieurs, nous le faisons parce que la langue, presque faite dès le VIIIe siècle, ne paraît pas avoir subi de modifications bien importantes dans les siècles qui suivirent.

Le pronom devenu article devint aussi pronom personnel, tantôt sujet, tantôt régime d'un verbe, comme dans cette phrase de l'auteur d'Ancas-in et Nicolette :

« *Si se repensa que s'on le trouvoit ileuc, c'on le remeroit en le mie por ardoir* : Elle réfléchit que si on la trouvait là, on la ramènerait dans la ville pour la brûler. (Barbazan, Fables et contes, tome I, pag. 397.)

LATAPIER.

(La suite au prochain numéro.)

LE SUCCÈS de la **Pâte de Georgé** a dépassé toutes les prévisions. C'est qu'en effet ce **bonbon pectoral** guérit promptement les **rhumes, catarrhes, enrouements**. Il est d'un usage indispensable aux personnes qui sont sujettes aux irritations, qui veulent se soigner en continuant leurs affaires ou en voyageant, et se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 cent. et de 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à Saint-Etienne, Garnier-Martinet, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Pourcher-Faivre, confiseur, Grande-Rue, 56; à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4; à Mâcon, Lacroix, pharmacien.

NOTA. — Une médaille d'honneur en argent a été décernée à **M. Georgé**, pour la supériorité de sa **Pâte pectorale**. (42)

Lyon, le 9 décembre. — **Le Gérant, J. REYNIER.**

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Brosses, 8, à la Guillotière.

Chemins de fer.

ASSURANCE GÉNÉRALE ET MUTUELLE

CONTRE LES

ACCIDENTS CAUSÉS AUX VOYAGEURS PAR LES CHEMINS DE FER.

La Compagnie assure de mille à vingt mille francs par personne, moyennant une prime annuelle de cinquante centimes par mille francs. L'assurance est immédiatement valable pour tous les Chemins de fer de France. Les fonds sont convertis en rentes sur l'Etat. S'adresser à M. RÉGIPAS, directeur pour le département du Rhône, rue d'Égypte, 5, à Lyon. (40)

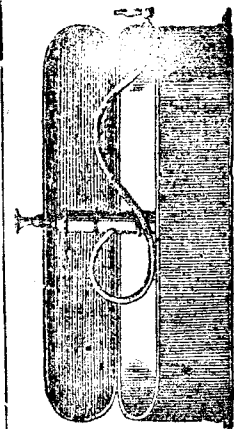
Approbation des Facultés de médecine et de pharmacie (Codex, page 292.)

Médaille d'or en 1845. **PATE PECTORALE A LA RÉGLISSE DE GEORGÉ,** Médaille d'argent en 1845.

PHARMACIEN D'ÉPINAL (Vosges.)

Boîte : 1 fr. 25 c.; Demi-Boîte, 65 c.

La seule, infallible pour la prompte guérison des **rhumes, toux, enrouements** et autres irritations de **poitrine**. — Elle se vend moitié moins que les autres, chez MM. Lardet, pharm., place de la Préfecture, 16, et à la Pharmacie des Célestins; Vernet, place des Terreaux, 15, à Saint-Etienne, Garnier-Martinet, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Pourcher-Faivre, confiseur, Grande Rue, 56; et à Genève (Suisse), Rouzier, Grande-Rue, 4; à Mâcon, Lacroix, pharmacien, ainsi que dans toutes les villes de France et de l'étranger. NOTA. — Une Médaille d'honneur en argent vient d'être décernée à M. Georgé, pour la supériorité de cette pâte, et on ne doit avoir confiance qu'aux boîtes portant son étiquette et sa signature. Se méfier des Contrefacteurs. (41)



GLYCOPOMPES.
GLYCOIRS, INSTRUMENTS en gomme et cuir bottillés, en tous genres, chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15, dépositaire de toutes les eaux minérales naturelles de St-Galmier, de St-Alban, de Vichy, etc., etc. (9)

A CÉDER, pour cause de santé, un commerce de gros et demi-gros, D'ARTICLES DE SAINT-QUENTIN ET DE TARARE, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. — S'adresser, pour les renseignements, à M. ALEGATIERE JEUNE, rue Quatre-Chapeaux, 11.

A VENDRE **BONNE VOITURE** pour un voyageur de commerce, hôtel Bayard, rue Tupin. (43)

AVIS
A Messieurs les Propriétaires et Entrepreneurs.
Le sieur Picard, inventeur des souches de cheminée, en plotet vert, ayant la tête en fonte indestructible à toute intempérie, a l'honneur de les informer qu'il y en a une de montée, très visible, sur les toits de la maison neuve, place de la Préfecture. S'adresser, pour en faire établir de semblables, chez l'inventeur, **quai Bon-Rencontre**, 63. (22)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES ou ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et toute déviation ou vice du sang et des humeurs, **PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÈNE.**
Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharm.
Publié par ordre exprès du Gouvernement.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.
PRIX : 5 fr. le flacon.
S'adresser à LYON, à LA PHARMACIE **Rue Palais-Gillet, 23.** (7)

MAGASIN DES 25,000 ROBES, Quai St-Antoine, 18.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satins, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards. Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus. Les marchands obtiendront un escompte. (24)